



Demande de titre de sejour par mariage apres un avis de quitter

Par **DERICK**, le **02/10/2014** à **06:19**

Bonjour a tous je suis sur le territoire Francais depuis 2012 et j'ai fais une demande d'asil qui a etee rejeteé avec autorrisation de quitter le territoire Francais mon autorrisatios de quitter la France etait en fevrier 2013 et je suis pas parti de la France actuellement je voudrai me marier avec une francaise ma question est de savoir si j'aurai pas un probleme lors de ma demande de titre de sejour car avec ma fiancee nous habitons enssemble depuis plus de 6 mois merci je vous ecoute